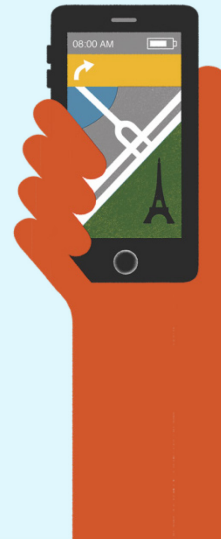


MAIRIE DE PARIS



PARIS BUDGET
PARTICIPATIF

TOUT SAVOIR SUR LE BUDGET PARTICIPATIF



#NOTREBUDGET

PARISIENNES, PARISIENS, C'EST À VOUS D'IMAGINER LE PARIS DE DEMAIN



Pauline Véron

Adjointe à la Maire de Paris, chargée de la démocratie locale, de la participation citoyenne, la vie associative, la jeunesse et l'emploi

Paris est une ville créative, solidaire et engagée, à l'image de ses habitants.

Les deux premières éditions du Budget Participatif en ont été la preuve. Lors du premier trimestre 2015, plus de 5000 idées ont été déposées sur la plateforme numérique du Budget Participatif.

En septembre dernier, près de 67.000 Parisiens ont pris part au vote, soit sur la plateforme numérique du Budget Participatif, soit dans l'une des 150 urnes réparties dans la capitale.

En 2016, nous poursuivons cette grande aventure démocratique en confiant au choix des Parisiens l'utilisation de 100 millions d'euros. Cette année encore, vous pourrez proposer des projets localisés à l'échelle d'un arrondissement ou des projets bénéficiant à l'ensemble de Paris. Nous souhaitons également favoriser davantage la construction collective des projets en organisant la rencontre des personnes qui portent des projets similaires ou qui concernent un même lieu.

Pour cette troisième édition du Budget Participatif, nous améliorons l'information permettant à tous de mieux comprendre son fonctionnement ainsi que celui de la Ville de Paris et de son budget. Ce petit livret en est un premier exemple. Nous aurons également une attention particulière pour les habitants des quartiers populaires afin que le Budget Participatif permette de faire plus pour ceux qui en ont le plus besoin. Nous travaillons également avec de nombreux acteurs associatifs parisiens afin de favoriser l'émergence de projets collectifs, facteurs de dynamique collective dans tous les quartiers de la capitale.

Avec Anne Hidalgo, nous comptons sur votre expérience et votre connaissance de Paris pour en faire une ville encore plus inclusive grâce à vos projets.

QU'EST-CE QUE LE BUDGET PARTICIPATIF ?

Le Budget Participatif de Paris permet aux Parisiens de proposer des projets pour leur ville sur lesquels ils pourront voter. Les projets plébiscités seront ensuite réalisés par les services de la Ville de Paris.

La Mairie de Paris réserve pour cela une enveloppe budgétaire correspondant à 5% de son budget d'investissement.

Soit pour la période 2014-2020 : un demi-milliard d'euros.

- Le Budget Participatif permet ainsi aux Parisiens de décider directement de la réalisation de nombreux projets qui concernent leur ville.
- En 2016, l'enveloppe consacrée au Budget Participatif s'élève à 100 millions d'euros.

Le Budget Participatif se décline à deux échelles :

- > Budget Participatif parisien
- > Budget Participatif d'arrondissement

#NOTREBUDGET

QU'EST-CE QUE LE BUDGET PARTICIPATIF ?

Le financement des projets

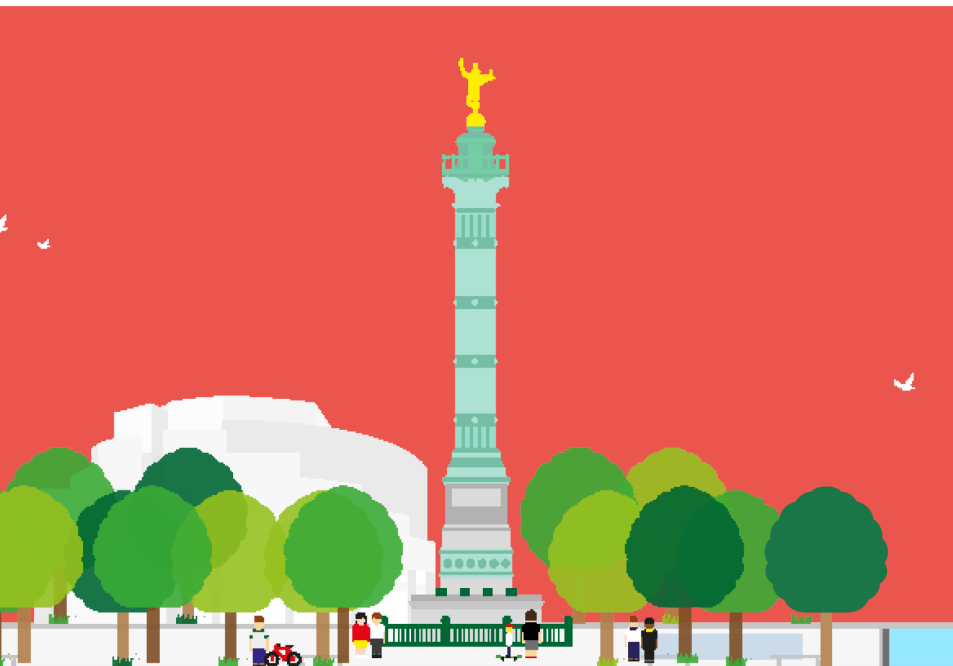
- **Projets d'envergure parisienne** : financement assuré intégralement par la Mairie de Paris
- **Projets d'arrondissement** : cofinancement entre la Mairie de Paris et la Mairie d'arrondissement

#NOTREBUDGET



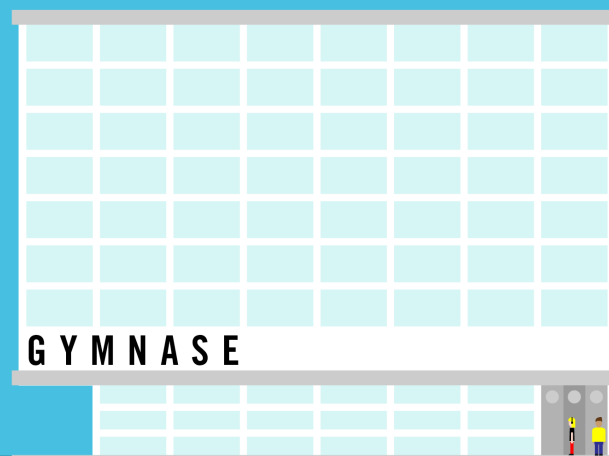
BUDGET PARTICIPATIF PARISIEN

EXEMPLES DE PROJETS D'ENVERGURE PARISIENNE



PROJETS BÉNÉFICIAINT À TOUS

(aménagement d'une place, achat d'une œuvre d'art dans un musée de la Ville, reconquête des berges de Seine, etc.)



PROJETS CONCERNANT LES 20 ARRONDISSEMENTS

(installation de capteurs permettant de connaître en temps réel la fréquentation des équipements sportifs, mise en place d'une appli pour faciliter la vie des Parisiens, etc.)

#NOTREBUDGET



BUDGET PARTICIPATIF D'ARRONDISSEMENT

EXEMPLES DE PROJETS D'ARRONDISSEMENT



PROJETS BÉNÉFICIAINT AUX HABITANTS D'UN ARRONDISSEMENT

(rénovation de l'aire de jeu d'un square, potager dans les écoles, création d'une pépinière associative etc.)

#NOTREBUDGET

CRITÈRES DE RECEVABILITÉ DES PROJETS

Le Budget Participatif finance des **projets structurés** et non des idées ou des suggestions.

La recevabilité du projet déposé sur le site **budgetparticipatif.paris** nécessite trois conditions :

1. Satisfaire un **motif d'intérêt général**.
2. Entrer dans le champ de **compétence de la Ville ou du Département de Paris**.
3. Représenter une dépense d'investissement **sans générer de dépense de fonctionnement** trop importante.

#NOTREBUDGET

LES SECTEURS HORS COMPÉTENCE VILLE

Certains projets ne relèvent pas de la compétence de la collectivité parisienne.

Ne sont pas éligibles au Budget Participatif les projets portant sur :

- Les bâtiments relevant d'autres administrations (*Ex: les ministères relèvent de l'État, les lycées de la Région, les hôpitaux de Paris de l'AP-HP*).
- Les musées nationaux (*Ex: Le Louvre, le Quai Branly, le Centre Pompidou*) ou privés (*Ex: Pinacothèque, musée Maillol*).
- Le domaine privé : copropriétés, commerces.
- Les transports publics et leurs infrastructures (métro, bus, tramway) relèvent de la RATP, du Syndicat des Transports d'Ile-de-France et de la SNCF.
- La navigation fluviale sur la Seine (relève de la Préfecture de Police).

#NOTREBUDGET

FONCTIONNEMENT OU INVESTISSEMENT ?

- Le budget prévoit les dépenses et les recettes de la collectivité pour une année.
- Il est voté annuellement par le Conseil de Paris, au mois de décembre.
- Il comporte deux sections :

Budget de fonctionnement : dépenses nécessaires à la **gestion courante** des services. (*Ex : rémunération des personnels, fournitures diverses, aides sociales, etc.*).

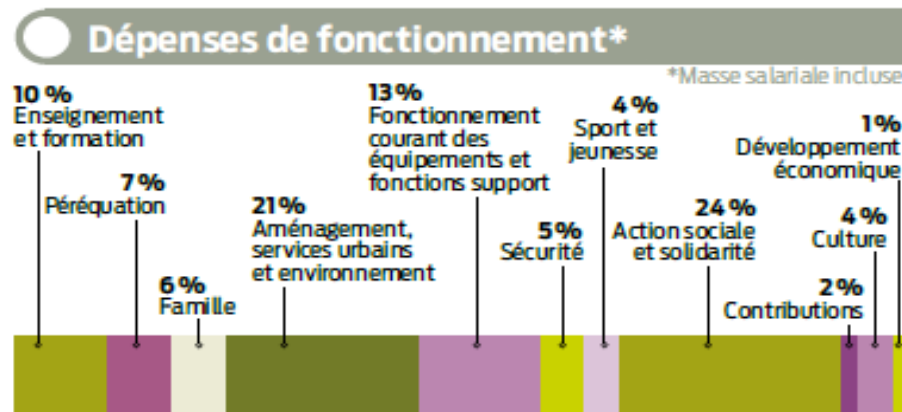
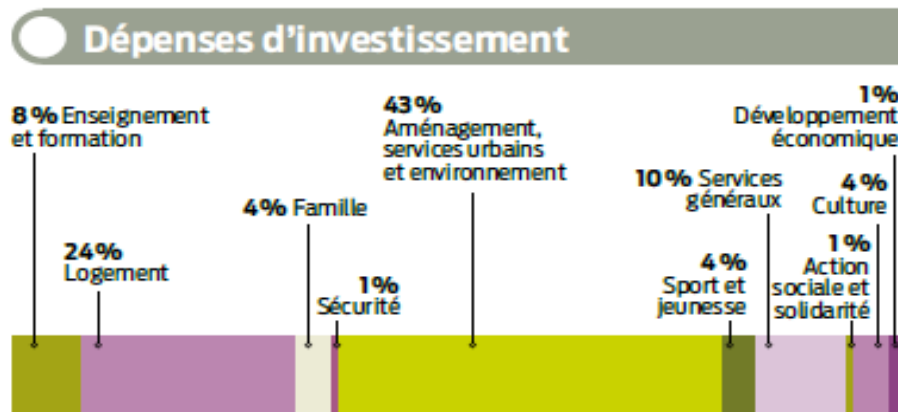
Budget d'investissement : dépenses ayant un **impact durable** sur le **patrimoine** de la collectivité. *Ex: construction ou extension de bâtiments (école, gymnase, musée, habitat social, etc.), mise en valeur de l'espace public (voirie, jardins, fontaines, etc.), développement de projets innovants (application numérique, e-administration, etc.).*

#NOTREBUDGET

FOCUS BUDGET 2015

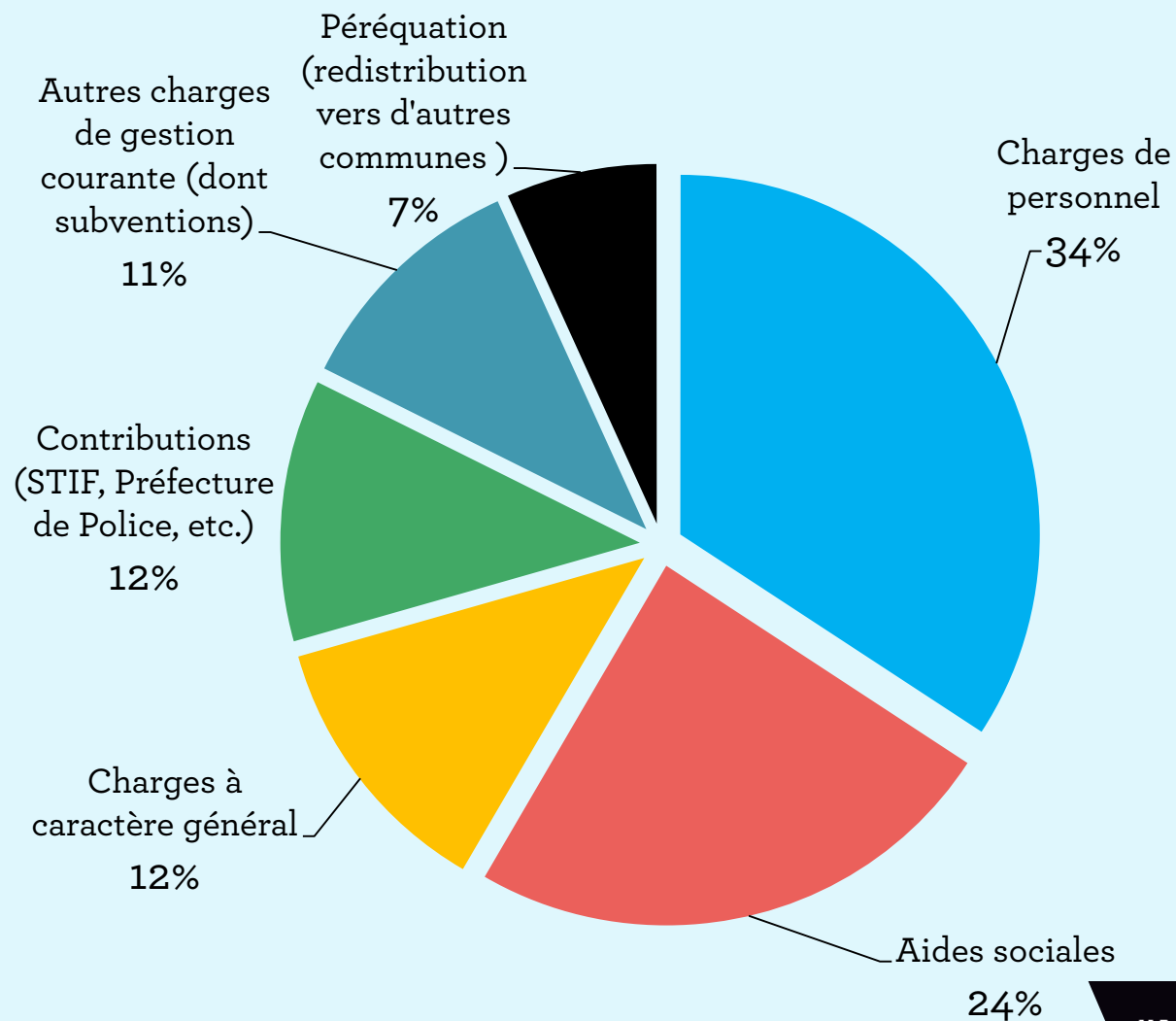
Le budget annuel 2015 de Paris s'élève à **9 milliards d'euros** dont :

- > **7,5 milliards d'euros** de fonctionnement (soit 84% du budget)
- > **1,5 milliards d'euros** d'investissement (soit 16% du budget)



#NOTREBUDGET

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT



#NOTREBUDGET

LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE LA MANDATURE

La Maire a décidé de consacrer une enveloppe de **10 milliards d'euros** aux investissements répartis sur les 6 années de son mandat (2014-2020).

Ce programme se décompose de la façon suivante :



COMMENT MONTER SON PROJET ?

Le projet proposé doit être **suffisamment construit**. Dans cette optique, il est utile de :

- Décrire précisément la réalisation attendue à partir d'un besoin identifié, d'un constat étayé en indiquant l'objectif poursuivi. *Ex : un lieu précis quand cela est possible, le type d'intervention envisagée, etc.*
- Construire collectivement un projet en fédérant les porteurs d'idées similaires.
- Prendre en compte le montant de l'enveloppe dédiée au Budget Participatif (parisien ou d'arrondissement) pour bien calibrer le projet.
- S'assurer que le projet n'est pas déjà déposé sur le site du Budget Participatif ni prévu dans les projets de la Mairie.

Par conséquent, **un projet trop vague ou dont le montant dépasse l'enveloppe ne sera pas retenu.**

#NOTREBUDGET

QUELQUES EXEMPLES CHIFFRÉS *(coûts moyens)*

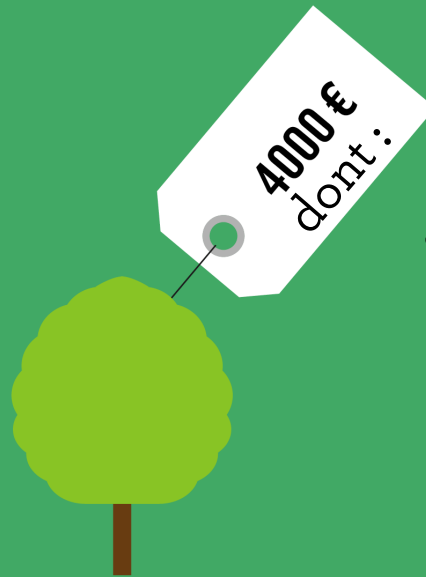
- Modernisation d'un bain douche : 1 M€
- Parcours de découverte scientifique dans l'espace public : 800 000 €
- Ouverture d'une bagagerie : 100 000 €
- Espace de co-working : 150 000 €
- Application de téléphonie mobile : 200 000 €
- Installation d'un auvent dans une école : 80 000 à 150 000 €
- Fourniture et installation d'un city-stade : 120 000 €
- Fresque murale : 15 000 €
- Installation d'une borne Wifi : 2 300 €
- Fourniture et pose d'agès de fitness : 1 800 €
- Installation d'un banc : 500 à 1 000 €

#NOTREBUDGET

EXEMPLE DE DÉCOMPOSITION DU COÛT D'UN PROJET

40 % pour le creusement
du trou (étude de sol,
déplacement de réseaux
électriques ou
téléphoniques, etc.)

12 % de frais de plantation



Plantation
d'un arbre

8 % de coût de la plante

40 % pour l'aménagement
une fois l'arbre planté
(grille, petit muret cimenté,
etc.)

#NOTREBUDGET

LE TRAITEMENT ET LA SÉLECTION DES PROJETS DÉPOSÉS

Dépôt des projets



Sur le site dédié **budgetparticipatif.paris** entre le 18 janvier et le 19 février 2016.

Pour faciliter cette étape, certaines mairies proposent des ateliers dédiés à la rédaction des projets.

Il est possible également d'être associé à un projet afin d'être informé de la suite de son traitement, de recevoir des invitations aux ateliers, etc.

#NOTREBUDGET

LE TRAITEMENT ET LA SÉLECTION DES PROJETS DÉPOSÉS

Co-construction



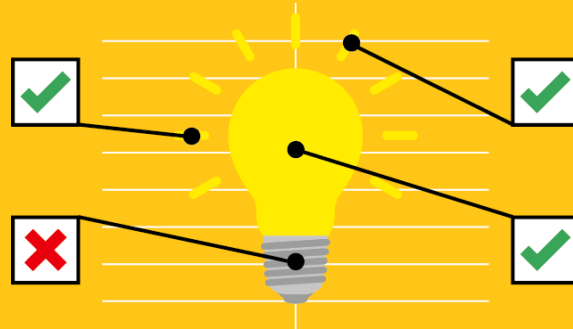
Après le dépôt des projets, les Parisiens sont incités à construire collectivement un projet issu de projets semblables (même localisation, même thématique, etc.).

Des ateliers de co-construction physiques et numériques seront organisés. Une large place sera donnée aux associations pour animer ces ateliers et faire participer les citoyens.

#NOTREBUDGET

LE TRAITEMENT ET LA SÉLECTION DES PROJETS DÉPOSÉS

Études de recevabilité et de faisabilité



- Les services techniques étudient la recevabilité, la faisabilité et procèdent au chiffrage des projets.
- Les projets jugés faisables techniquement sont étudiés au sein de commissions qui se réunissent dans chaque arrondissement et à l'échelle de Paris.
- A l'issue des commissions, la liste définitive des projets soumis au vote est arrêtée par le/la Maire d'arrondissement pour les projets d'arrondissement et la Maire de Paris pour les projets parisiens.

**Le projet proposé n'appartient pas à son dépositaire,
c'est un bien commun.**

#NOTREBUDGET

QUELLES SONT LES MODALITÉS DU VOTE ?

Tous les Parisiens peuvent voter sans condition d'âge ni de nationalité (sont considérés comme Parisiens les personnes qui habitent à Paris)

Deux votes en même temps :

- pour les projets d'envergure parisienne
- pour les projets d'arrondissement

NB: un Parisien peut voter pour les projets de son arrondissement de résidence, ou celui dans lequel il travaille.

Deux modalités de vote :

- Site dédié budgetparticipatif.paris
- Dans l'une des urnes déployées dans Paris

#NOTREBUDGET

BILAN DES ÉDITIONS 2014 ET 2015

Le montant consacré au Budget Participatif est variable selon les années.

- En 2014 : **9 projets** sélectionnés pour un montant de 17,7 millions d'euros
- En 2015 : **8 projets parisiens** et **180 projets d'arrondissement** sélectionnés pour un montant de 67,7 millions d'euros

Pour consulter les projets en détail et suivre leur mise en œuvre, rendez vous sur le site dédié **budgetparticipatif.paris**

Après deux éditions fortement axées sur l'espace public (pistes cyclables, végétalisation etc.), n'hésitez pas à proposer des projets relevant d'autres thématiques comme la culture, le numérique, le vivre-ensemble ou l'amélioration d'équipements municipaux.

#NOTREBUDGET